

CAP électricien



L'électricien

L'électricien est spécialisé dans les installations, réparations et maintenances des systèmes électriques. Son rôle est d'assurer le bon fonctionnement des équipements électriques dans l'habitat individuel, les bâtiments tertiaires et industriels. Il travaille en câblant les circuits, et en mettant en place des systèmes de distribution électrique. L'électricien est compétent dans la lecture de plans électriques et il respecte les normes en vigueur, la sécurité étant une priorité.

Objectifs de la formation



La formation CAP électricien permet d'acquérir les compétences suivantes :

- Réaliser, mettre en service et assurer la maintenance d'une installation électrique dans des logements individuels et collectifs, des locaux tertiaires, des bâtiments industriels.

Contenu de la formation



Enseignements techniques et professionnels

- lecture de plans
- préparation d'une opération
- réalisation et mise en service d'une installation
- maintenance préventive d'une installation
- chef d'œuvre

Enseignements généraux

- prévention santé environnement
- français
- histoire géographie et éducation morale et civique
- mathématiques
- sciences physiques et chimiques
- éducation physique et sportive

Modalités d'organisation



Par année de formation

- 12 semaines de cours théoriques et pratique au CFA
- 35h par semaine de cours
- 40 semaines de formation en entreprise, dont 5 semaines de congés payés

Lieu de formation

41 ZA Galmot - CAYENNE



Prérequis

Français lu, écrit, parlé



Pour qui ?

En alternance

- avoir au moins 15 ans au 31/12 de l'année civile où vous terminez votre année de 3ème
- ou être âgé(e) de 16 à 29 ans inclus

En contrat de professionnalisation

Veuillez vérifier votre éligibilité en [cliquant ici](#)



Accès à la formation

Signature du contrat et de la convention, entrée en formation de fin août à début décembre. Toute entrée en formation fait l'objet d'un positionnement, entretien possible.



Validation

CAP électricien, diplôme de niveau 3, inscrit au RNCP* sous le numéro 38401 - date d'échéance 31/12/2028



Durée

A minima 800h, parcours en 2 ans



Frais de formation

Public apprenti : Formation prise en charge par l'OPCO de branche

Public en formation continue : Nous consulter pour toute demande de prise en charge

50% Taux de réussite aux examens**

78% Taux d'insertion*** dont 42% en poursuite d'étude***

6% Taux de rupture***

CAP électricien



Rythme de l'alternance

1 semaine au CFA
2 semaines en entreprise



Modalités pédagogiques et évaluations

- Alternance d'apports théoriques et de mises en situation
- Participation à des projets pédagogiques
- Contrôle régulier des connaissances, notamment par des examens blancs et des mises en situations pratiques
- Epreuves ponctuelles en fin de formation
- Livret d'apprentissage entre l'apprenant, l'entreprise et le CFA
- Visites en entreprise par le formateur tuteur
- Conseils de classe et bulletins de notes avec l'avis de l'équipe pédagogique



Moyens techniques

- Plateaux techniques équipés
- Salles de formation
- Salle informatique



Perspectives professionnelles

Ouvrier qualifié électricien



Poursuite d'études

Ce diplôme permet d'exercer directement.

Mais il est possible d'opter pour une spécialisation afin d'élargir vos perspectives de carrière en poursuivant vos études : [en savoir plus](#)



Nous mettons tout en œuvre pour rendre accessible nos formations aux personnes en situation de handicap.

Afin d'établir les modalités d'adaptation nécessaire, merci de prendre contact avec notre référente handicap.



Nous contacter

CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat région Guyane

41 Zone artisanale Galmot

97300 CAYENNE

courrier@cfa-guyane.fr

0594 29 95 95

www.cma-guyane.fr

